Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 027-200077329-20261104-DEC_0440_2026-AU

DEC_0440_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION NORMANDIE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire,
VU l'arrêté du Maire n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du tourisme, du patrimoine et de l'animation,

CONSIDÉRANT l'opportunité de solliciter l'aide de la Région Normandie dans le cadre d'actions relevant du domaine de la culture à destination du théâtre,

Le Maire décide de demander à la Région Normandie domiciliée à L'abbayes des Dames, Place Reine Mathilde 14000 CAEN, une aide d'un montant de 30 000 € dans le cadre du fonctionnement du théâtre l'Eclat, scène conventionnée d'intérêt national « Arts, enfance, jeunesse » pour l'année 2027.

Fait à Pont-Audemer, le 4 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON